



Assurance-ménage

Remplace ce qui compte pour vous.

css.ch/menage

Vos avantages

- 24h/24 et 365 jours par an: notre hotline pour sinistres vous aide à prendre les mesures immédiates nécessaires
- Conseils juridiques gratuits par téléphone: première évaluation juridique pour toutes les questions ou situations relevant du droit suisse
- Renonciation à la quote-part à partir de la fin de la cinquième année d'assurance
- Protection du bonus dans l'assurance de l'inventaire du ménage (en cas de rabais pour absence de sinistre d'échelon 8 et s'il n'y a pas eu plus d'un sinistre au cours des 5 dernières années)
- Utilisation gratuite des programmes de santé CSS «Peur» et «Prévention des chutes»
- Offres intéressantes et top deals en lien avec la santé sur enjoy365.ch

Economiser sur les primes

- 10% de rabais pour les clients CSS
- 10% de rabais pour les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans révolus
- 3% ou 5% de rabais pour contrat pluriannuel

L'absence de sinistre est récompensée

- Rabais attrayant pour absence de sinistre allant jusqu'à 30% dans l'assurance de l'inventaire du ménage

Des compléments judicieux

Avec notre assurance de protection juridique privée et circulation, vous vous protégez des conséquences financières d'un litige. Nous vous conseillons avec plaisir.

L'assurance responsabilité civile privée.

L'assurance responsabilité civile privée vous protège ainsi que vos proches et toutes les autres personnes qui vivent dans le même ménage que vous. Elle prend en charge les dommages-intérêts en cas de dommages corporels, matériels et financiers causés involontairement à un tiers par vous ou une personne coassurée. Les coûts provenant de la défense contre des prétentions injustifiées sont également assurés.

L'assurance de l'inventaire du ménage.

L'assurance de l'inventaire du ménage protège vos biens ainsi que ceux des membres de votre famille et des personnes qui vivent dans le même ménage que vous. Elle assure globalement votre mobilier et vos effets personnels contre les risques d'incendie, de dégât d'eau, de vol, de bris de glace et les risques liés aux événements naturels. Cette protection est valable non seulement chez vous, mais aussi hors du domicile dans le monde entier.

L'assurance de bâtiments.

En tant que propriétaire de maison ou d'appartement, vous pouvez être confronté/e à des dégâts matériels à la suite d'un incendie, d'un dégât d'eau ou d'un événement naturel comme un tremblement de terre. Nous ne vous laissons pas seul/e face à ces risques. La couverture complète de notre assurance de bâtiments couvre les risques de manière fiable et individualisée en fonction de vos besoins.

Informations et prestations de l'assurance responsabilité civile privée.

Assurance de base.

Risques assurés

- Atteintes à la personne (blessure, atteinte à la santé ou homicide)
- Dommages matériels (destruction, détérioration ou perte d'objets, blessure ou perte d'animaux)
- Dommages pécuniaires (atteinte au patrimoine ou perte de patrimoine à la suite d'un dommage corporel ou matériel assuré)

Sommes d'assurance au choix

- CHF 3 millions
- CHF 5 millions
- CHF 10 millions

Personnes assurées

- Personnes privées
- Membres de la famille
- Personnes qui vivent dans le même ménage (quel que soit leur âge)
- Enfants sans revenu jusqu'à l'âge de 25 ans qui ne vivent pas dans le même ménage
- Propriétaires de maison
- Locataires d'un appartement
- Chef de famille
- Détenteurs d'animaux
- Sportifs
- Etc.

Avantages supplémentaires:

- Couverture d'assurance dans le monde entier
- Rabais pour les propriétaires d'un logement
- Couverture responsabilité civile pour drones
- Couverture responsabilité civile pour cyclistes (vélos et vélos électriques)

Assurances complémentaires.

Conduite de véhicules motorisés appartenant à un tiers

Dommages causés à un véhicule lors de l'utilisation occasionnelle de véhicules à moteur, de motocycles, de véhicules de livraison appartenant à un tiers jusqu'à un poids total de 3,5 tonnes, de véhicules agricoles et de bateaux à moteur et à voile.

Locataires et emprunteurs de chevaux

Dommages dus à un accident, causés à des chevaux empruntés, loués, provisoirement gardés ou montés sur demande ainsi qu'à leurs selles, brides ou leur équipement roulant.

Renonciation en cas de négligence grave

L'assureur renonce à réduire les prestations en cas de négligence grave.

Activité accessoire

La responsabilité civile pour une activité accessoire est assurée pour autant que le revenu ne dépasse pas CHF 18 000 par an.

Exemple de calcul de primes.

Concubinage/famille, client CSS, locataire, somme assurée CHF 5 millions

Prime assurance de base

Somme assurée: CHF 5 millions

CHF 132.20

Total intermédiaire

CHF 132.20

10% de rabais pour les clients CSS

CHF - 13.20

5% de rabais pour durée contractuelle (durée contractuelle de 5 ans)*

CHF - 6.00

Prime annuelle nette (hors 5% droit de timbre fédéral)

CHF 113.00

* Le contrat peut être résilié pour la première fois après trois ans d'assurance.

Informations et prestations de l'assurance de l'inventaire du ménage.

Assurance de base.

Incendie

Feu, fumée, foudre, explosions et implosions, chute d'aéronefs et de véhicules spatiaux ou de parties qui s'en détachent, roussissement.

Evénements naturels

Avalanches, tempête, grêle, pression de la neige, inondations et hautes eaux, glissement de terrain, chute de pierres et éboulement de rochers.

Vol

Vol avec effraction, détournement et vol simple, actes de vandalisme lors d'effractions, détérioration d'objets même en l'absence de tout vol.

Eau

Eaux de conduite, eaux pluviales, eaux de la fonte des neiges, eaux souterraines et refoulement des eaux d'égout à l'intérieur du bâtiment, lits à eau, aquariums, mazout en provenance d'installations de chauffage ou de citernes.

Tremblements de terre et éruptions volcaniques

Détérioration, destruction ou disparition de l'inventaire du ménage assuré dus à un tremblement de terre ou à une éruption volcanique.

Avantages supplémentaires:

- Rabais pour absence de sinistre attrayant (calcul des années sans sinistre auprès de l'ancienne assurance-ménage)
- Skis, snowboards, vélos, vélos électriques et matériel de sport assurés à la valeur à neuf
- Valeurs pécuniaires jusqu'à CHF 5000
- Objets confiés et effets des hôtes jusqu'à CHF 20 000
- Renonciation à la quote-part en cas d'effraction et si un système d'alarme était installé
- Dommages aux biens surgelés jusqu'à CHF 5000
- Bijoux à domicile jusqu'à CHF 30 000
- Dommages à l'inventaire du ménage et au bâtiment causés par un vol avec effraction
- Divers frais domestiques, de déblaiement et d'élimination, pour vitrages de fortune, frais de réduction du dommage, frais de blocage et de remplacement jusqu'à 20% de la somme d'assurance
- Inventaire du ménage à n'importe quel autre endroit et lors de voyages dans le monde entier contre l'incendie, les dommages naturels, les tremblements de terre, le vol avec effraction, le détournement et les dégâts d'eau jusqu'à CHF 50 000

Assurances complémentaires.

Bris de glace

Vitrages du bâtiment et du mobilier y c. bris sur le mobilier avec surface semblable au verre.

Vol simple à l'extérieur

20% de la somme assurée, max. CHF 20 000.

Assurance casco ménage

Détérioration d'appareils électriques et de téléphones mobiles, de matériel de sport, de bijoux, de bagages et de moyens auxiliaires médicaux comme les appareils auditifs, les lunettes de correction, les fauteuils roulants, les prothèses, les déambulateurs et les wearables.

Assurance casco de vélo et de vélo électrique

Détérioration de vélos et de vélos électriques.

Augmentation de la somme de couverture pour les bijoux

De CHF 20 000 ou CHF 40 000.

Abus et service de blocage

Pour les cartes de crédit, cartes bancaires ou de compte postal, cartes SIM et cartesclients jusqu'à CHF 6000.

Exemple de calcul de primes.

Famille avec enfants, client/e CSS, locataire, somme assurée CHF 100 000

Prime assurance de base		
Incendie, événements naturels, vol, dégâts d'eau	CHF	204.30
Prime assurances complémentaires		
Vol à l'extérieur, CHF 2000	CHF	58.00
Total intermédiaire	CHF	262.30
10% de rabais pour les clients CSS*	CHF	- 24.10
5% de rabais pour durée contractuelle (durée contractuelle de 5 ans)*/**	CHF	- 10.90
20% de rabais pour absence de sinistre en cas de nouvelle admission (absence de sinistre pendant 5 ans)*	CHF	- 41.30
Prime annuelle nette (hors 5% droit de timbre fédéral)	CHF	186.00

* Les déductions de rabais ne s'appliquent pas pour la part de la prime légale pour les dommages dus à des événements naturels.

** Le contrat peut être résilié pour la première fois après trois ans d'assurance.

Informations et prestations de l'assurance de bâtiments.

Assurance de base.

Incendie

Feu, fumée, foudre, explosions et implosions, chute d'aéronefs et de véhicules spatiaux ou de parties qui s'en détachent, roussissement.

Événements naturels

Avalanches, tempête, grêle, pression de la neige, inondations et hautes eaux, glissement de terrain, chute de pierres et éboulement de rochers.

Eau

Eaux de conduite, eaux pluviales, eaux de la fonte des neiges, eaux souterraines et refoulement des eaux d'égout à l'intérieur du bâtiment, lits à eau, aquariums, mazout en provenance d'installations de chauffage ou de citernes.

Tremblements de terre et éruptions volcaniques

Détérioration ou destruction du bâtiment assuré due à un tremblement de terre ou à une éruption volcanique.

Avantages supplémentaires:

- Sécurité de votre placement en capital
- Frais de déblaiement et élimination
- Recherche et dégagement
- Vitrages de fortune et portes provisoires
- Changement de serrures
- Dommages de roussissement

Assurances complémentaires.

- Frais de déblaiement et d'élimination pour un montant supérieur à CHF 50 000
- Frais de recherche et de dégagement pour un montant supérieur à CHF 20 000
- Perte de revenu locatif (incendie/événements naturels et/ou dégâts d'eau)
- Dégâts causés au bâtiment en cas de vol par effraction

Exemple de calcul de primes.

Famille avec enfants, client/e CSS, propriétaire, canton de Lucerne, maison individuelle (massif, avec hydrante, sans chauffage au sol / toit plat, valeur du bâtiment: CHF 600 000)

Prime assurance de base

Dégâts d'eau	CHF	286.20
Dommages dus à un tremblement de terre	CHF	210.00
Total intermédiaire	CHF	496.20
10% de rabais pour les clients CSS*	CHF	- 49.60
5% de rabais pour durée contractuelle (durée contractuelle de 5 ans)*/**	CHF	- 22.30
Prime annuelle nette (hors 5% droit de timbre fédéral)	CHF	424.30

* Les déductions de rabais ne s'appliquent pas pour la part de la prime légale pour les dommages dus à des événements naturels.

** Le contrat peut être résilié pour la première fois après trois ans d'assurance.